

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à 19 heures 00, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-CHAMASSY se sont réunis en session ordinaire, au nombre de 13 à la mairie, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 2 juillet 2026, sous la présidence de M. Roland DELMAS, Maire, pour délibérer sur les affaires ci-après :

- **Désignation d'un.e secrétaire de séance**
- **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**
- **Pour délibérations :**
 - Aliénation d'une portion de chemin d'accès à Bruzat
 - Participation aux frais de transports scolaires pour le SIVOM de Belvès
 - Détermination de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)
 - Signature d'une convention avec « Cassiopéa »
 - Autorisation d'engagement de Travaux GC Telecom : Fils nus « La Mélonie »
- **Compte rendu des commissions et des réunions :**
 - Conseil d'école du 16 juin
 - Comité de Pilotage de l'opération « fournitures saines » à la CCVH du 18 juin
 - Compte rendu de la réunion du Syndicat scolaire SIVOS du 23.06
 - Commissions journal - Fabrication et distribution
- **Affaires diverses :**
 - Commissions : Objet de la réunion de la commission travaux du 13 juillet à 14h00 ; commission Finances ; Date et objet de la réunion de la commission Urbanisme
 - Jumelage scolaire avec une école Arménienne
 - Participation à une manifestation dans le cadre des 400 ans de la Marine Nationale
 - Information service archives – Mise en ligne publique
 - Point suite du feu de prairie de 2025 au Planège
 - Information du Parquet de Bergerac sur les pouvoirs de police
 - Demande de transmissions des coordonnées des grands électeurs aux Sénatoriales de septembre
 - Date du prochain Conseil municipal.
- **Questions diverses.**

Présents : ALAIN Sophie, AUDIBERT Jean-Noël, BIENASSIS Séverine BORIE Arlette, BÖSEL Leendert, DANLOS Jennifer, DE LA BATUT Bertrand, DELMAS Roland, DURAMY Jean-Luc, LOUVAT Laurence, MONBROUSSOUS Francis, PENCHINAT Tiphaine, RESENDE PEDRO Manuel.

Excusés : BARSE Mathilde, CORBEAU Jérémy.

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte à 19h00.

I - NOMINATION D'UN.E SECRETAIRE DE SEANCE :

M. le Maire invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance, M. Jean-Noël AUDIBERT est désigné à l'unanimité.

II – DÉLIBÉRATIONS :

Au préalable, M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour une délibération portant sur l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité à Péchantouny. Le Conseil approuve à l'unanimité.

D 2026.30 : ALIENATION D'UNE PORTION DE CHEMIN D'ACCES A BRUZAT

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'au lieu-dit BRUZAT, il y a un ancien chemin rural qui passe dans la propriété de Monsieur DAUGERON.

Si la commune décide de céder le terrain, la délibération devra être prise dans un but d'intérêt général.

Après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil municipal :

- Décide de lancer la procédure de vente et faire passer un géomètre
- Décide de procéder à l'enquête publique préalable à la désaffectation pour aliénation,
- Charge M. le Maire de désigner le commissaire enquêteur par arrêté (art. R 161-25) sur une liste d'aptitude des commissaires enquêteurs établie par une commission présidée par le Président du Tribunal Administratif,
- Désigne la mairie de Saint-Chamassy comme le siège de l'enquête,

- Fixe la durée de l'enquête à 21 jours,
- Charge M. le Maire d'établir tout document et publicité légale nécessaire à la réalisation de l'objet,
- Précise que tous les frais inhérents aux démarches seront à la charge de l'acquéreur.

D 2026.31 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LE SIVOM DE BELVES

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que certains enfants de la commune empruntent les transports scolaires gérés par le SIVOM de BELVES et que la municipalité a la possibilité de participer financièrement.

Le SIVOM de BELVES appelle une part communale à hauteur de 140 € pour un élève de CES.

M. le Maire rappelle que la commune est adhérente au SIVOM du Bugue et que la participation communale appelée par ce syndicat est de 92 euros par élève inscrit.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Décide de verser au SIVOM de BELVES, pour l'année scolaire 2025/2026, la participation communale aux frais de transports scolaires à hauteur de la participation accordée au SIVOM du Bugue, soit 92€ par élève inscrit.
- Charge M. le Maire de signer les pièces nécessaires à la participation de la commune.

D 2026.32 : DETERMINATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L. 47,

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

M. le Maire propose au Conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2026 :

- 49.11€ par kilomètre et par artère en souterrain,
- 65.49€ par kilomètre et par artère en aérien,
- 32.74€ par m² au sol pour les installations autres que les stations radio- électriques (cabine notamment). Il est

précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

- De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

- D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

- De charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

D 2026.33 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC « CASSIOPEA »

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, avoir reçu une demande de partenariat de la part de CASSIOPEA (Conseil Assistance Services Solidarité Information et Orientation pour les Personnes Agées et Handicapées). Cette association propose un soutien financier ponctuel et partagé par les partenaires, pour le service de téléassistance pour les nouveaux adhérents ne bénéficiant d'aucune aide financière (APA/PCH/Caisses de retraite) au moment de leur adhésion, pour sensibiliser les habitants de la commune les plus à risque de chute et contribuent également à la prévention et à la lutte contre l'isolement.

Dans cette convention : - CASSIOPEA propose de prendre les deux premiers mois d'adhésion à sa charge quelle que soit l'offre choisie par l'adhérent, assurant la gratuité pour ce dernier - CASSIOPEA propose à la mairie de prendre un mois à sa charge et de choisir la hauteur financière de son engagement, sachant que quatre offres sont proposées, de 30€ à 47€ par mois.

La convention sera effective pour une durée d'un an à partir de la signature des deux parties. Elle sera, à chaque fois, tacitement reconduite pour la même période, faute d'avoir été dénoncée par l'une ou l'autre des parties.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide de signer la convention de partenariat avec CASSIOPEA,
- Choisit une participation d'une mensualité de l'offre choisie par l'adhérent.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document si rapportant

D 2026.34 : IMPLANTATION D'UN POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire expose qu'il a été sollicité par ENEDIS pour implanter un nouveau transformateur au lieu-dit PECHANTOUNY sur la parcelle communale A1161 dans le cadre de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

Pour cela, il convient de faire une convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal est favorable à l'unanimité à ces travaux d'implantation et donne pouvoir au Maire pour signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

- Concernant l'« AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE TRAVAUX GC TELECOM : FILS NUS « LA MELONIE » », le Conseil décide de reporter la prise de décision au prochain Conseil municipal, manquant d'éléments pour se prononcer.

IV - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET DES REUNIONS :

- Conseil d'école du 16 juin : Le nombre d'enfants à la rentrée de septembre devrait se maintenir à 28/29 élèves. La question de l'accès au bus pour les sorties scolaires est posée par les enseignants, puisque le SIVOS a abandonné la compétence à la région. Le Conseil municipal devra se prononcer sur les attributions, le budget transport devant être fermé une fois le Bus vendu. Un réaménagement (tables et chaises) et quelques petits travaux sont à prévoir.

- Comité de Pilotage de l'opération « fournitures saines » à la CCVH du 18 juin : Mme Jennifer DANLOS et M. le Maire exposent au Conseil le dispositif mis en place par la CCVH, complémentaire à l'opération « ménage sains », en place depuis de nombreuses années. Ils indiquent que l'enseignante est favorable à rentrer dans le dispositif, qu'une demi-journée en classe est possible, ainsi que des réunions publiques dans les communes. La commission école va se saisir de la question pour faciliter la mise en œuvre.

- Compte rendu de la réunion du Syndicat scolaire SIVOS du 23.06 : M. Jean-Noël AUDIBERT et M. le Maire exposent au Conseil le dossier de fin de contrat du chauffeur de bus, agent du SIVOS. La demande étant formalisée par l'agent, le Conseil syndical a validé sa demande de rupture conventionnelle. Il y aura un surcôt pour les communes par rapport au budget prévisionnel. Les demandes de mutations, départ à la retraite et besoin d'accroissement d'activité ont été partagées. Un recrutement pour la surveillance du bus est en cours.

- Commissions journal - Fabrication et distribution : Un exposé choral des membres de la commission a permis de présenter le bulletin et de faire un point sur la méthode de travail et les améliorations possibles. La distribution est prévue en suivant le Conseil. Des exemplaires seront disponibles en mairie et à l'agence postale pour les absents.

III – AFFAIRES DIVERSES :

- Commissions : *Objet de la réunion de la commission travaux du 13 juillet à 14h00* : M. Francis MONBROUSSOUS indique au Conseil préparer une présentation de l'ensemble des travaux et activités liées aux services techniques, ainsi que la méthode utilisée pour comptabiliser le coût de chaque intervention en régie ; *commission Finances* : M. Jean-Luc DURAMY annonce au Conseil préparer un document de synthèse budgétaire à venir ; *Date et objet de la réunion de la commission Urbanisme* : M. le Maire indique au Conseil que la commission urbanisme se réunira à la rentrée pour faire le point sur l'état du PLUi pour la commune - la politique de défense incendie, notamment pour couvrir les futurs changements de destinations de granges en habitations - les droits de mutations - les biens sans maîtres – les infractions à l'urbanisme en cours... La date sera fixée ultérieurement.

- Jumelage scolaire avec une école Arménienne : M. le Maire indique au conseil que l'Association des Arméniens du Périgord (ADAP) a fait une proposition de jumelage avec une école de DARAKERT dans la province de l'ARARAT en ARMÉNIE. La proposition a été transmise à l'enseignante. Le Conseil est favorable à accompagner la démarche si l'enseignante s'engage.

- Participation à une manifestation dans le cadre des 400 ans de la Marine Nationale : L'ADAP a également proposé, à la demande de Jean CORDELLE, d'inscrire une action à SAINT-CHAMASSY dans le cadre d'une action menée par la Marine Nationale sur la France entière. Le Conseil est favorable pour participer à cette commémoration et sur présentation par M. le Maire d'une proposition de programme dit que le jour et les heures proposées ne sont pas propices à rassembler des participants. Le conseil est favorable à une organisation un dimanche en après-midi.

- Information service archives – Mise en ligne publique : M. le Maire indique au conseil que la mise en ligne de l'inventaire des archives de la commune a été faite sur le site « cdg24 » à l'adresse suivante : https://www.cdg24.fr/cdg_missions_archives_inventaires.php et sont donc consultables en ligne.

- Point suite du feu de prairie de 2025 au Planège : M. le Maire indique que RTE rejette toute responsabilité et parle de batterie de clôture. Les riverains concernés contestent cette version, un autre riverain est dubitatif sur la préconisation du SDIS. L'inquiétude est partagée par l'ensemble du quartier, après trois feux sur la zone.

- Information du Parquet de Bergerac sur les pouvoirs de police : M. Jean-Luc DURAMY résumé la présentation faite par le parquet à cette réunion, notamment sur l'appui proposé aux communes rurales sur les pouvoirs de polices spéciales du Maire. En parallèle, la question de l'abandon d'un certain nombre de ces pouvoirs de police au Président de la CCVH, a été abordé. M. le Maire indiquant ne souhaiter transférer que le pouvoir de police de la publicité. Le conseil est aligné sur ce souhait et l'arrêté du Maire sera fait en ce sens.

- Demande de transmissions des coordonnées des grands électeurs aux Sénatoriales de septembre : A la demande de partis politiques, 4 électeurs ont accepté de donner leur adresse et deux non. La transmission des informations se fera alors par la boîte fonctionnelle de la commune.
- Date du prochain Conseil municipal : M. le Maire indique au Conseil que la prochaine réunion aura lieu à la mi-septembre, après la rentrée des classes. La date sera fixée ultérieurement.
 - **Questions diverses :**
- M. le Maire indique avoir participé à la journée paysage du conseil Départemental avec remises des récompenses « villes et villages fleuris » et que le service est disponible pour venir sur la commune pour engager la démarche de labellisation.
- Un tour de table a permis de recueillir les impressions sur la journée du Mai, notamment sur des retours d'habitants. Le conseil estime à plus de 250 personnes la participation au plus fort de l'évènement.
- M. le Maire fait un rapide retour sur l'assemblée générale du FC Limeuil. Le club remercie la commune pour le prêt du stade et de sa salle pour le Noël du club. Le sablage du terrain est à l'étude et l'amélioration des infrastructures à l'étude, notamment pour l'éclairage et les vestiaires. Le club est volontaire pour participer et rappelle que c'est la quasi-totalité de l'école de foot qui monte à Saint-Chamassy. Il a été mentionné la question de l'homologation du terrain. La commune doit de son côté faire une mise au norme électrique et espère que les gens du voyage ne viendront pas re-venahir le terrain. La question d'un déplacement de la cabane de chasse se pose maintenant pour la commune pour pouvoir accueillir les familles dans de meilleures conditions.
- M. Jean-Luc DURAMY a fait un rapide retour sur une journée de réception (en anglais) par Epidor, en salle et à Maison neuve d'un groupe international représentant des pays riverains du Danube.
- M. le Maire a fait un résumé de la journée de clôture de la première année d'ateliers animés par Néotopia pour l'école de Saint-Chamassy sur l'aire éducative terrestre de Maison neuve. Les adultes présents (Epidor, commune, parents) ont pu mesurer l'engouement de ce travail chez les enfants. Une rencontre plus large sera organisée dans le cours de la deuxième année d'ateliers.
- Retour fête du RPI : Les élus présents indiquent que la fête a finalement eu lieu à AUDRIX, dans un format réduit. La climatisation de la salle n'était pas opérante du fait d'une salle bondée et de système de gestion de portes ouvertes. La chaleur était suffocante. De nombreux parents portaient au fur et à mesure, ce qui a pénalisé la dernière école. Des désaccords sont apparus entre les parents bénévoles de l'amicale du RPI et l'équipe enseignante quant au format et à la gratuité du buffet notamment.
- A la demande du Président de la CCVH, pour accompagner les travaux d'élaboration de son prochain Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le suivi de la Stratégie Locale sur la Biodiversité (SLB), un représentant de la commune est amené à être désigné. Après une rapide information sur les contours de ces deux Plans, Mme Laurence LOUVAT s'est proposée pour représenter la commune.
- M. le Maire transmet au Conseil une information de la CDAC « commission départementale d'aménagement commercial » sur une extension de 960 m² de la surface de vente d'un ensemble commercial par la création d'un magasin à l'enseigne « MARCHE AUX AFFAIRES » pour une surface de vente totale de 5502.61 m² sur la zone commerciale du Bugue. La commune n'a pas d'avis à donner, seules les associations de commerçants peuvent être entendues.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close à 22 heures et 00 minutes.